



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA DORDOGNE

Services déconcentrés de
l'Etat
auprès du Préfet
Direction Départementale
De la cohésion et de la
protection des populations
Service veille animale et
maîtrise des risques
environnementaux
Cité administrative
24024 Périgueux cédex
Dossier suivi par F. DUBOST
Tél. : 05 53 45 56 61
Télécopie : 05 53 45 57 09

Arrêté préfectoral portant liste des personnes habilitées à dispenser la formation des propriétaires ou détenteurs de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie dans le département de la Dordogne

DDCSPP n° 10-116
La Préfète de la Dordogne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Rural ;

Vu la loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux ;

Vu le décret n° 2009-376 du 1^{er} avril 2009 relatif à l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation prévue à l'article L 211-13-1 du Code Rural et au contenu de la formation ;

Vu l'arrêté ministériel du 08 avril 2009 fixant les conditions du déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L 211-13-1 du Code Rural ;

Vu l'arrêté ministériel du 08 avril 2009 fixant les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitude prévue à l'article L 211-13-1 du Code Rural ;

Considérant les habilitations délivrées dans le département de la Dordogne ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

Arrête

Article 1^{er} : La liste des personnes habilitées dans le département de la Dordogne à dispenser la formation des maîtres de chiens dangereux est fixée en annexe au présent arrêté.

Article 2 : Cet arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral n°100053 du 19 janvier 2010.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Périgueux, le 16 JUL. 2010
Pour la Préfète et par délégation,
Secrétaire Général
La Préfète

Benoist DELAGE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA DORDOGNE

Services déconcentrés de
l'Etat

auprès du Préfet

Direction Départementale

De la cohésion et de la

protection des populations

Service veille animale et

maîtrise des risques

environnementaux

Cité administrative

24024 Périgueux cedex

Dossier suivi par F. DUBOST

Tél. : 05.53.45.56.61

Télécopie : 05.53.45.57.09

Arrêté préfectoral portant liste des personnes habilitées à dispenser la formation des propriétaires ou détenteurs de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie dans le département de la Dordogne

DDCSPP n° 20-116

La Préfète de la Dordogne

Chevalier de la Légion d'Honneur

Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Rural ;

Vu la loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux ;

Vu le décret n° 2009-376 du 1^{er} avril 2009 relatif à l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation prévue à l'article L 211-13-1 du Code Rural et au contenu de la formation ;

Vu l'arrêté ministériel du 08 avril 2009 fixant les conditions du déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L 211-13-1 du Code Rural

Vu l'arrêté ministériel du 08 avril 2009 fixant les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitude prévue à l'article L 211-13-1 du Code Rural ;

Considérant les habilitations délivrées dans le département de la Dordogne ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

Arrête

Article 1^{er} : La liste des personnes habilitées dans le département de la Dordogne à dispenser la formation des maîtres de chiens dangereux est fixée en annexe au présent arrêté.

Article 2 : Cet arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral n°100053 du 19 janvier 2010.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Périgueux, le 16 JUIL. 2010
Pour la Préfète et par délégation,
[Signature]
Secrétaire Général
La Préfète

Benoist DELAGE

Annexe de l'Arrêté Préfectoral portant liste des personnes habilitées à dispenser la formation des propriétaires ou détenteurs de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie dans le département de la Dordogne

1 – M. LAGRANGE Marc

adresse professionnelle : Club du Chien de la vallée de la Dordogne
« Les Chauveaux » 33 220 St Avit St Nazaire

Tél : 05 57 46 31 94
Mel : lagrange.marc33 @orange.fr

Educateur canin. Titulaire du Certificat de Capacité relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques délivré le 18/11/2008 sous le numéro 33-179 AC.

Lieu de formation : adresse professionnelle.

2 – M. PIGNON Jean Philippe

adresse professionnelle : Cercle d'Education Canine
« Larcherie » 2 4330 St Pierre de chignac

Tél : 05 53 54 13 40
Mel : cec-dordogne-perigord @aliceadsl.fr

Moniteur de club canin. Titulaire du Certificat de Capacité relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques délivré le 02/09/2004 sous le numéro 87091.

Lieu de formation : en fonction des demandes des municipalités.

3 – Mme . LAVAL Danièle

adresse professionnelle : Sport Canin Bergeracois
« Domaine de Tiregand » 24 100 Creysse

Tél : 06 87 22 54 66

Moniteur de club canin. Titulaire du Certificat de Capacité relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques délivré le 24/06/2005 sous le numéro 24-076 AC.

Lieu de formation : adresse professionnelle

4 – M. LAGORCE Laurent

adresse professionnelle : Roc de Bonnet
24 410 PONTEYRAUD

Tél : 06 08 99 48 87
05.53.90.12.40
Mel : lagorcesecurite @yahoo.fr

Educateur canin. Titulaire du Certificat de Capacité relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques délivré le 17/10/2007 sous le numéro 24-112 AC.

Lieu de formation : adresse professionnell

5 – M. SCOTTO DI CARLO Bruno

adresse professionnelle : Cellule d'Education Canine de l'Etang
« Les Rieux » 24 190 DOUZILLAC

Tél : 06 11 63 81 01
05 53 82 11 97
Mel : bruneval24 @orange.fr

Moniteur-entraîneur de club canin. Titulaire du Certificat de Capacité relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques délivré le 01/09/2008 sous le numéro 24-136 AC.

Lieu de formation : « Le bourg » Mairie de 24 190 Douzillac

6 – M. MICHAUX Jean Michel

adresse professionnelle : 85, avenue Pasteur
93 260 LES LILAS

Tél : 01 43 62 67 82
Mel : jmmichaux @wanadoo.fr

Docteur vétérinaire

. Lieu de formation : en fonction des demandes des municipalités.

7 – Mme . MAREILLAUD – MASSOUBRE Cécile

adresse professionnelle : « La Bassetre »
24 380 SALON DE VERGT

Tél : 06.72.86.44.22
Mel : cecile.mareillaud @orange.fr

Educateur canin. Titulaire du Certificat de Capacité relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques délivré le 01/08/2005 sous le numéro 24-079 AC.

Lieu de formation : adresse professionnelle

8 – M. FONTAINE Francis

adresse professionnelle : BP 5
47 270 PUYMIROL

Tél : 06 21 54 82 18

Educateur canin. Titulaire du Certificat de Capacité relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques délivré le 22/01/2002 sous le numéro 34-001 DM.

Lieu de formation : « Buffalo Grill » espace Agora 24 750 BOULAZAC.

9 – M. REY William Francis Eric

adresse professionnelle : « Les Plapès »
32 450 FAGET ABBATIAL

Tél : 06 09 06 08 16

Educateur canin. Titulaire du Certificat de Capacité relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques délivré 24/10/2007 sous le numéro 32068.

Lieu de formation : au domicile des particuliers.

10 – M. DELAGE Pascal

adresse professionnelle : 21, rue Gabriel Faure
87 000 LIMOGES

Tél : 06 23 87 72 00

Mel : delage.comportementaliste @orange.fr

Educateur canin. Titulaire du Certificat de Capacité relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques délivré sous le numéro 87-141.

Lieu de formation : 33, avenue de Louyat 8 7 100 LIMOGES ou
8, allée des Fonts Neuves 87 510 ST GENCE .

12 – M. POUECH KÜFFER Hubert

adresse professionnelle : « Puybouchey »
24 210 BROUCHAUD

Tél : 05 53 46 64 47

Mel : contact @auxservicesdevosanimaux.com

Educateur canin. Titulaire du Certificat de Capacité relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques délivré le 02/05/2007 sous le numéro 24-105 AC.

Lieu de formation : Salle Polyvalente
Le Bourg 24 210 LIMEYRAT.

13 – M. VERMOREL Frédéric

adresse professionnelle : Lotissement « Le Ponteix »
24 750 BOULAZAC

Tél : 06 33 71 82 08

Mel : clubcanin @lesamiscynophiles.com

Moniteur de club canin.

Lieu de formation : adresse professionnelle

14 – M. DIAS RODRIGUEZ Manuel

adresse professionnelle : « La Faye »
24 750 ATUR

Tél : 06 31 04 62 57

Mel : estrelaworld @hotmail.fr

Educateur canin. Titulaire du Certificat de Capacité relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques délivré le 05/04/2006 sous le numéro 24-087 AC.

Lieu de formation : Maison Jeannette
Le Bourg 24 140 DOUVILLE.

15 – M. POUGET Samuel Pierre

adresse professionnelle : « Les Tuilières »
24 520 ST NEXANS

Tél : 06 23 17 89 49

Mel : sampouget @gmail.com

Educateur canin. Titulaire du Certificat de Capacité relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques délivré le 19/02/2004 sous le numéro 24-060 AC.

Lieu de formation : adresse professionnelle.